

Compte-rendu :
Stage de préparation au 1er et 2ème dan
& Formation continue à l'évaluation

Samedi 15 octobre 2022 à Guingamp

10h30 – 12h et 14h00 – 17h30.

***Animateurs : Farid Si Moussa, DFR pour la ligue Bretagne.
CTR de la ligue Bretagne : Rémi Besrest, Martin Gaumont, Jean-
Jacques Le Ny, Pascal Piveteau.
Assistés de Patrick Fillon, 5ème dan DE, président de ligue.***

Ce stage constitue à la fois **un stage de préparation aux 1er et 2ème dan** pour les participants et **un stage de formation continue à l'évaluation** pour les examinateurs.

Ce compte-rendu donnera les contenus par type d'activités plutôt que chronologiquement. La journée fut répartie en temps pratiques et théoriques dans un souci d'équilibre de l'attention et de la fatigue.

Trois activités principales ont eu lieu :

I- Un exposé théorique sur les passages de grades et les critères d'évaluation suivi de questions et remarques, ainsi que d'exercices théoriques et pratiques pour les illustrer.

II- Un passage de grade blanc pour chacun des candidats, avec un jury de deux examinateurs. Ce passage sert aussi au DFR pour évaluer les juges.

III- Un travail en 4 ateliers avec un jury de deux examinateurs, où chaque candidat passe comme tori et reçoit un retour du jury : ateliers, *Suwari waza* et *Hanmi handachi waza*, *Tachi waza* et *Ushiro waza*, *Tanto dori*, *Jo dori/nage* et *Randori*.

Participants

5 stagiaires en vue du 1er dan – 3 en vue du 2ème dan ⇒ 8 candidats.

9 examinateurs : 4 membres du CTR et 4 gradés en formation (dont Patrick Fillon) + le DFR.

Un tour de présentation et de souhaits de chacun pour la journée est fait en début de stage.

I - Exposé théorique sur les passages de grades et les critères d'évaluation

Le DFR expose la notion d'« évaluation » et ses conséquences en aikido, relativement à la nature spécifique de la discipline.

- **Nous évaluons des compétences** d'une personne et non la personne elle-même (son « être »). Ceci peut poser question car l'aïkido est un *budo*, un art martial global ; le découper analytiquement en termes de compétences risque de le dénaturer. Ce problème peut se résoudre par une vision plus traditionnelle de l'aïkido (lien maître-disciple), vision qui aura elle aussi ses défauts. Ce débat passionnant n'aura pas lieu ici : à l'UFA et à la FFAAA il est décidé d'avoir ce regard en termes de compétences acquises ou non-acquises pour évaluer les niveaux dan. **Il s'agit donc d'objectiver ces compétences pour les rendre lisibles et communicables**, en fonction du degré d'exigence demandé à chaque dan.

- **Cette évaluation est visuelle** : le jury ne touche pas les candidats, n'en a pas la perception tactile et proprioceptive. Là aussi ce point pourrait être questionné, tant le toucher et la proprioception sont au cœur de notre pratique. Mais là encore ce débat passionnant n'aura pas lieu ici.

L'évaluation de l'aïkido du candidat se fera donc sur la base des compétences rendues visibles par sa prestation. Les critères d'évaluation seront donc définis sur cette base : ils devront faire référence à des comportements ou actions visibles, observables, donc objectivables.

Exercice de réflexion proposé :

Candidats : Comment rendre visible les principes de l'aïkido lors d'une prestation ?

Examineurs : Qu'est-ce qui rend visible ce qu'on appellerait spontanément un « bon aikido » ?

Réponse des candidats : la connaissance formelle des techniques et le déplacement.

Réponse des examinateurs : harmonie, fluidité, verticalité, attitude, *shisei*...

→ Les deux groupes font en fait appel à des critères d'évaluation, qu'il s'agit de définir et de préciser.

- **Forme de l'examen** : en plus du caractère visuel de l'évaluation, on remarque trois différences notables entre l'examen dan et la pratique quotidienne ou en stage au dojo :

- Lors de l'examen, il faut **répondre à des injonctions orales qui se succèdent** ; ceci est très différent de la pratique quotidienne où l'on reproduit un mouvement que l'on a vu exécuté par le sensei et que l'on refait, 4 fois tori, 4 fois uké.

Il y a là une **compétence inédite et spécifique au passage de grade**, qu'il faut travailler pour l'acquérir : être capable d'exécuter une technique immédiatement après avoir entendu son nom et sans l'avoir vue. Le DFR invite les futurs candidats à prendre conscience de ceci et à le travailler : l'examen est une situation spécifique et inédite, avec des compétences spécifiques à acquérir, notamment celle-ci.

- Lors de l'examen, on est tori 15 minutes sans discontinuer, après avoir été uké et avant de l'être à nouveau. Là encore c'est une situation qui n'est pas celle de la pratique au quotidien. Il faut le travailler, notamment en termes de **condition physique** ; quand celle-ci fait défaut, elle a des conséquences visibles négatives sur la qualité de la prestation.

- La répartition des formes de travail n'est pas la même que dans la pratique quotidienne. Au dojo, on fait en gros 10-15 % de *suwari waza* et 85-90 % de *tachi waza*.

En examen, le *suwari waza* + *hanmi handachi waza* constitue 25 à 35 % du temps de pratique. Là aussi, il faut s'y préparer en s'assurant par exemple qu'on peut tenir 5 minutes de travail à genoux.

- **Présentation des critères d'évaluation** en aikido tels que définis par l'UFA et le CSDGE par la lecture en commun des pages 20, 24 et 25 du règlement CSDGE (⇒ Voir annexe 1, p. 7.).

→ *Lecture de la page 24 (pour le 1er dan)*

Le petit texte (1.1) a été rédigé par maître Tamura ; il donne l'esprit général du grade. Suivent (1.2) les « capacités à vérifier » que nous lisons ensemble avec attention :

- **Exposé du critère « respect du cadre de l'examen ».**

- **Exposé du critère « connaissance du répertoire »**, avec ses trois temps : placement / déplacement, conduite du déséquilibre, engagement.

- **Exposé du critère « Intégrité »**. Pour le 1er dan : l'**unité du corps**, rendue possible par le centrage et la verticalité de l'axe (*shisei*).

→ *Lecture de la page 25 (pour le 2ème dan)*

Le deuxième dan est explicitement défini comme un premier dan « amélioré ».

Les seuls nouveaux critères sont les notions de **fluidité** et de **ma-ai** (gestion de l'espace-temps, de la distance).

Trois critères d'évaluation ressortent donc, classés ainsi : connaissance formelle de la techniques, construction de la technique, principe d'intégrité. (⇒ Voir annexe 2, p. 10.)

- **Exercices pratiques pour les examinateurs : lire une prestation en termes de critères**

Un candidat passe et exécute 4-5 fois une technique devant tout le groupe.

Les examinateurs sont sollicités pour donner leur avis en termes de critères : Connaissance formelle, construction, intégrité.

Le DFR interroge les examinateurs avec la consigne : « exprimez-vous uniquement en termes de critères d'évaluation ».

Cette opération est répétée 4 fois.

L'objectif est ici de **formation des examinateurs à lire une prestation en termes de critères et à faire un retour au candidat en termes de critères.**

II - Passages blancs complets pour les candidats et évaluation des examinateurs par le DFR

- Sur la journée **tous les candidats auront pu avoir un passage de grade complet** (15mn) avec deux examinateurs en jury pour chacun. Un retour aux candidats est fait sur leurs acquis et leurs manquements (en fonction du niveau 1er ou 2ème dan).

Ce retour, en cohérence avec la formation jury et le règlement CSDGE, est fait en termes de critères d'évaluation tels que vus ci-dessus.

- **Le DFR observe chez les examinateurs : l'interrogation, la délibération, le retour aux candidats.** (⇒ Voir annexe 3, p. 11.)

→ Interrogation : Équilibre des formes de travail.
Volume, intonation, diction, rythme.
Cohérence et logique de l'interrogation.

→ Délibération : Équilibre des prises de parole, écoute de l'autre et savoir se faire écouter.
Argumentation en termes de critères d'évaluation, appuyée par des exemples concrets et observables.

→ Retour au candidat : Cohérence et unité des examinateurs (= « le jury parle d'une voix »)
Expression au candidat en termes de critères d'évaluation, appuyée par des exemples concrets et observables.
Savoir se limiter à l'évaluation, ne pas en dire trop ni s'éparpiller.

III - Ateliers : 4 postes où les candidats passent tour à tour.

Évaluation et retour aux candidats – Pour le DFR : observation et évaluation des jurys.

Poste 1 : *Suwari waza* et *Hanmi handachi waza*

Poste 2 : *Tachi waza* et *Ushiro waza*

Poste 3 : *Tanto dori*

Poste 4 : *Jo dori / jo nage* et *Randori*

Tous les candidats passent 3-4 minutes en tori sur un poste, reçoivent un retour du jury, puis sont uké 3-4 minutes pour leur camarade, qui reçoit ensuite lui aussi son retour du jury.

Ensuite, de manière coordonnée, chaque binôme passe à l'atelier suivant.

Au bout de quatre ateliers, **tout le monde est passé sur tous les ateliers, ce qui correspond à un passage de grade complet.**

→ Perception de la condition physique : 45 mn de pratique intense tori / uké.

→ Retours des jurys, ce qui permet de voir si des qualités ou des défauts constants ressortent. Cela permet aussi d'être évalué par des examinateurs différents et d'avoir des retours nombreux et riches.

→ Le DFR tourne auprès de chaque jury, les observe et les évalue quand ils interrogent et font leur retour au candidat. ⇒ formation continue des examinateurs

IV – Retour du DFR pour les examinateurs. Formation continue et validation.

Le retour du DFR est fait aux examinateurs sur leurs différentes prestations.

Points positifs : Expression en termes de critères objectifs CSDGE.
Relation courtoise et respectueuse aux candidats.
Majoritairement cohérence et accord entre les deux examinateurs.
Pistes de travail données aux candidats.

Points à améliorer : Ne pas déborder en donnant un cours au candidat
(= attention à distinguer donner piste de travail et donner un cours).
Ne pas trop s'étaler une fois les critères clairement énoncés,
= savoir être concis et précis.
Travailler encore à s'exprimer à partir des critères et des mots mentionnés sur le document CSDGE.
Toujours exemplifier les défauts en donnant une référence concrète d'une action précise observable et objective ⇒ passer de l'intuitif au concret.

Ayant déjà fait la formation initiale, **Rémi Besrest, Patrick Fillon, Martin Gaumont, Jean-Jacques Le Ny, Pascal Piveteau sont validés comme examinateurs et seront reconduits dans la liste CSDGE d'examineurs pour la ligue Bretagne.**

Les autres examinateurs potentiels devront faire la formation initiale prévue le dimanche 8 janvier 2023 à Plurien s'ils souhaitent apparaître sur cette liste et/ou, s'ils ont déjà officié comme examinateurs, faire la formation continue qui aura lieu à Morlaix, samedi 11 mars 2023.

Cette nouvelle formule de la formation à l'évaluation est expliquée au paragraphe § 2.8 du document fédéral *Aïki-ligue 2022-2023* (⇒ voir annexe 4, p. 12), dont j'avoue qu'il demeure à mes yeux un peu flou.

Merci aux participants pour cette belle journée de formation, riche d'échanges théoriques et pratiques.

Grand merci au club de Guingamp pour l'accueil et la salle.

Pour la ligue Bretagne, le 21 octobre 2022,
Farid Si Moussa, DFR Bretagne.

→ [Lien vers le Règlement particulier de la CSDGE](#) ←

Annexe 1 :

Pages 20, 24 et 25 du règlement CSDGE.

Annexe 2 :

Synthèse des critères d'évaluation

Annexe 3 :

Grille d'évaluation pour évaluer les examinateurs.

Annexe 4 :

Aïki-ligue saison 2022-2023 (extrait) définissant la formation à l'évaluation

II – 2 DIFFERENTS ELEMENTS SONT A PRENDRE EN COMPTE LORS DE L’EVALUATION

Il faut considérer que l'évaluation doit être effective durant la totalité de la prestation du candidat, prestation qu'il convient donc de prendre en compte dans son déroulement global, tout au long de la présence dans le Dojo (tant pour Tori que pour Aïte/Uke). Ainsi, la montée sur le tapis, les saluts initiaux et finaux, les phases d'attente, la qualité de présence avant et après le contact physique sont-ils à observer tout autant que l'échange physique à proprement parler.

- . **le respect** (reigisaho) : respect du cadre (rituel), du partenaire, de soi-même.
- . **la sérénité** (seishin jotai, kokoro no mochikata) : contrôle des émotions (peur, colère, fébrilité...)
- . **la concentration** (seishin jotai, kiryoku, kamae) : présence permanente.
- . **la vigilance** (kamae, zanshin) : état mental qui permet la présence et la connexion avant, pendant et après l'échange physique.
- . **la détermination** (kiryoku) : investissement dans l'action (qui néanmoins ne doit pas prendre le pas sur le caractère technique de la prestation).
- . **l'attitude** (shisei) : attitude naturelle et relâchée qui se caractérise par la verticalité et débouche sur l'adaptabilité.
- . **l'unité du corps** (shisei, metsuke) : le centrage, l'alignement, les lignes de force, la coordination entre le haut et le bas du corps qui assurent l'efficacité et l'économie. Permanence du shisei dans l'action.
- . **l'équilibre** (shisei)
- . **le relâchement** (shisei, kokyu ryoku)
- . **la condition physique**
- . **la connaissance du répertoire** (dont la distinction et complémentarité omote/ura)
- . **la logique de construction** : création et gestion du déséquilibre : une projection (ou amenée au sol) est la conséquence d'un déséquilibre, lui-même conséquence d'un placement initial (de-aï) adéquat.
- . **la gestion du « maaï »** : adéquation de la distance et du rythme tout au long de la technique.
- . **l'utilisation du principe « irimi »** : élément fondamental du placement initial (de-aï)
- . **la présence potentielle d'atemi** : conséquence d'un positionnement relatif (« maaï », distance, angle, engagement du corps) pertinent.
- . **l'absence d'ouverture** (au sens martial, réciproque du critère précédent) : ne pas se mettre en danger par un positionnement déficient (mêmes éléments que le critère précédent).
- . **la pertinence des directions et des déplacements** (taï sabaki, irimi, tenkan) : permettant le déséquilibre et des possibilités d'atemi tout en restant équilibré.
- . **la connexion** : (ki-musubi, awase) c'est par la connexion, mentale et physique, que la technique est véritablement échange et résultat de la rencontre des deux protagonistes.
- . **la disponibilité** : ou adaptabilité qui permet d'opter pour la solution qui s'impose sans chercher à forcer les choses.
- . **le caractère non-traumatisant de la technique** : conséquence technique de l'idée de respect.

II – 3 SENS ET NIVEAU DES DAN. CRITERES D'EVALUATION

1 – SHODAN – Premier DAN

1.1– Sens et niveau

«SHO est le début, ce qui commence.

Le corps commence enfin à répondre aux commandements et à reproduire les formes techniques. On commence à saisir une certaine idée de ce qu'est l'Aïkido. Il faut alors s'efforcer de pratiquer ou de démontrer, lentement si nécessaire, mais en s'attachant à la précision et à l'exactitude.»

1.2 - Capacité à vérifier

Respect du cadre de l'examen.

Connaissance du répertoire des techniques et des formes d'attaques (tant pour Tori que pour Aïte/Uke);

Compréhension de la logique de construction des techniques ;

Shisei : l'attention portée à l'attitude, au centrage doit se manifester.

Les autres éléments listés au paragraphe (différents éléments à prendre en compte lors de l'évaluation doivent apparaître en germe).

1.3– Déroulement de l'interrogation

Les différents types de pratique demandés seront préférentiellement dans l'ordre et les durées notifiées ci-dessous :

- Suwariwaza (pratique à genoux)
- Hanmihandachiwaza (pratique attaquant debout, défenseur à genoux)
- Tachiwaza (pratique debout) sur saisies et sur coups frappés
- Ushirowaza(attaque arrière)
- Deux ou trois formes de travail choisies par le jury :
- Tantodori ;(pratique contre couteau)
- Jodori (pratique contre bâton) et Jo Nage Waza (pratique de projection avec bâton).
- Randori (pratique libre) Niningake : avec deux partenaires (Aite-Uke)

*dans une durée
de 5 minutes préconisée*

2 – NIDAN – Deuxième DAN

2.1– Sens et niveau

«Au travail du 1^{er} Dan on ajoute rapidité et puissance en même temps que l'on démontre une plus grande détermination mentale.

Cela s'exprime chez le pratiquant par la sensation d'avoir progressé.

Le jury doit ressentir ce progrès en constatant une clarté de la mise en forme et de l'orientation du travail.»

2.2 - Capacité à vérifier

Le niveau *deuxième dan* doit permettre de manifester une compétence et un approfondissement dans le maniement des éléments définis pour le *premier dan* (tant pour Tori que pour Aïte/Uke).

En particulier une connaissance plus approfondie du répertoire est attendue ainsi qu'une progression nette en matière de fluidité, d'unité du corps et de gestion du Ma-aï.

Il convient donc d'être plus exigeant dans l'application des critères déjà définis, et d'y apporter quelques orientations supplémentaires.

2.3– Déroulement de l'interrogation

- Les différents types de pratique demandés seront préférentiellement dans l'ordre et les durées notifiées ci-dessous :

- Suwariwaza (pratique à genoux)
- Hanmihandachiwaza (pratique attaquant debout, défenseur à genoux)
- Tachiwaza (pratique debout) sur saisies et sur coups frappés
- Ushiwaza(attaque arrière)
- Deux ou trois formes de travail choisies par le jury :
- Tantodori ;(pratique contre couteau)
- Jodori (pratique contre bâton) et Jo Nage Waza (pratique de projection avec bâton).
- Randori (pratique libre) Niningake : avec deux partenaires (Aite-Uke)

*dans une durée
de 5 minutes préconisée*

Critères d'évaluation (p. 20 du règlement CSDGE)

1 - **La Connaissance du répertoire** (= « connaissance formelle des techniques »)

2 - **La Logique de construction des techniques** (= « construction des techniques », en 3 phases : placement, déséquilibre et engagement)

3 - **Le principe général d'Intégrité**, qui regroupe les éléments suivants :

Lié au corps

- Attitude
- Unité du corps
- Équilibre
- Relâchement
- Condition physique

Lié à l'esprit

- Respect
- Sérénité
- Concentration
- Vigilance
- Détermination
- (- Attitude)
- (- Relâchement)
- (- Disponibilité)

Lié à la relation au partenaire

- Respect
- Vigilance
- Ma-aï
- Irimi
- Atemi
- Pertinence des directions
- Connexion
- Disponibilité

ainsi que **le caractère non-traumatisant de la technique.**

4 - Le respect du **Reichiki** (ou Reigisao) encadre enfin toute la pratique.

Niveau d'exigence	<i>1^{er} dan</i>	<i>2^{ème} dan</i>	<i>3^{ème} dan</i>	<i>4^{ème} dan</i>
<i>Mot-clé CSDGE</i>	Connaissance	Compétence	Liberté	Maîtrise
<i>Synthèse CSDGE groupe de travail du stage des 11 et 12 janvier 2020</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance formelle - Construction visible - Shisei, centrage 	<ul style="list-style-type: none"> - Intensité plus grande qu'au 1^{er} dan - Rythme et continuité tout au long du mouvement - Martialité et irimi 	<ul style="list-style-type: none"> - Adaptation et liberté - Maîtrise du rythme par la maîtrise de l'irimi - Contrôle permanent 	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise complète - Liberté et adaptation aux spécificités - Sérénité - Vision

Tableau des objectifs de la formation initiale et grille d'évaluation

A – Cadre formel et déroulement de l'examen

A1 – Organisation et respect du protocole de l'examen

A1.1 Être capable de placer les candidats/les armes, faire les saluts, appeler un candidat, faire respecter le Reichiki (tenue...)

A2 – Déroulement de l'interrogation

A2.1 Être capable de proposer une liste de techniques respectant la nomenclature

A2.2 Être capable de donner des consignes claires au candidat

- voix (hauteur, intonation, rythme)

- absence de mots parasites (pas de commentaires, attention aux mots de transition)

A2.3 Être capable de respecter la durée de l'examen et de ses phases ; rythme adéquat, ukés

A2.4 Être capable d'avoir une logique d'interrogation :

- pour le candidat : fil conducteur, liens entre les techniques, adaptation à la prestation

- pour l'examineur (en lien avec B) : pertinence des techniques en vue des principes à évaluer

B – Lecture et évaluation d'une prestation en termes de critères CSDGE

B1 – Connaissance des compétences à évaluer (= des critères d'évaluation)

Être capable de réciter/exposer les critères d'évaluation et les niveaux d'exigence 1er/2ème dan

B2 – Application/utilisation de ces critères sur une prestation

B2.1 Être capable d'expliquer au formateur sa lecture des critères sur des exemples concrets

B2.2 Être capable d'objectiver par des éléments observables en quoi le critère est/n'est pas respecté

C – Délibération et retour au candidat

C1 – Délibération

Être capable de prendre la parole et écouter

- écouter et entendre l'autre examinateur et ses arguments ; savoir réviser son jugement

- se faire écouter et se faire entendre par l'autre et donner ses arguments

Être capable de s'exprimer en critères d'évaluation, comportements observables/objectivables

Être capable de tenir et donner son jugement final en le justifiant

C2 – Retour au candidat

Être capable de dire clairement « reçu » ou « non reçu » au candidat

Être capable de parler en tant que jury unanime (ne pas se désolidariser de l'autre examinateur)

Être capable de s'exprimer en termes de critères d'évaluation (réussites et manquements)

Être capable d'exprimer les réussites en termes positifs

Être capable de reformuler les manquements en axes/pistes de travail

D – Intégrité / savoir-être (durant tout l'examen)

D1 – Être capable d'avoir une attitude intérieure et relationnelle favorable à la sérénité du candidat

D2 – Être capable d'être respectueux et poli

D3 – Être capable de contenir ses émotions (agacements, enthousiasmes), neutralité et bienveillance

2.8 Stagiaires

Une formation de 12 h est obligatoire pour les primo-accédants pour être sur la liste CSGDE des examinateurs pour les passages de grade.

Une formation de 6 h pour les personnes ayant déjà officié.

- *Les postulants à la fonction d'examineurs doivent participer à une session de formation d'examineurs organisée par les Fédérations d'appartenance des examinateurs ou futurs examinateurs, sous le contrôle de la CSDGE, au plan régional, interrégional ou national. À l'issue de ces sessions, ils peuvent être nommés examinateurs régionaux ou nationaux en fonction de leur grade et du type de stage.*

Les stagiaires qui ne participent pas à l'intégralité de la formation (12 h) ne peuvent pas prétendre à être sur la liste CSGDE des examinateurs.

La liste des candidats admis conditionne la composition de la liste CSGDE des examinateurs potentiels pour une durée de quatre ans (septembre 2024) à compter de la date de formation. Cette liste est à mettre à jour pour les primo-accédants ou sortants et à retourner à la fédération.